

MON LOGEMENT RÉNOVÉ

GUIDE PRATIQUE



Des travaux pour
Vivre mieux







TABLE DES MATIÈRES

POURQUOI MON LOGEMENT VA-T-IL ÊTRE RÉNOVÉ ?	p.5
Les avantages ?	p.5
Les inconvénients ?	p.6
QUELS SONT LES TRAVAUX QUI VONT ÊTRE EFFECTUÉS DANS MON LOGEMENT ?	p.8
<i>Effectuer des travaux de sécurité – salubrité</i>	p.10
<i>Améliorer l'isolation</i>	p.12
<i>Améliorer l'étanchéité à l'air</i>	p.18
<i>Installer un système de ventilation</i>	p.19
<i>Installer un chauffage central performant</i>	p.24
ENTRETIEN ET SIGNAUX D'ALERTE	p.34
BESOIN D'AIDE ?	p.36



Un logement rénové pour
Vivre mieux

POURQUOI MON LOGEMENT VA-T-IL ÊTRE RÉNOVÉ ?



Le Gouvernement wallon a la volonté d'améliorer la qualité des logements publics. Pour ce faire, il donne des moyens financiers pour rénover ces logements afin de renforcer la salubrité et d'atteindre une meilleure performance énergétique des bâtiments et un meilleur confort de vie des locataires.

Ça change quoi ?

LES AVANTAGES ?



PLUS DE CONFORT

Une amélioration du confort « thermique » de mon logement avec des températures agréables et constantes dans chaque pièce.

Des effets positifs sur ma santé grâce à une meilleure qualité de l'air intérieur de mon logement.

Une mise en conformité du bâtiment aux normes actuelles pour assurer la sécurité de tous.



DES ÉCONOMIES

Grâce à la rénovation énergétique de mon logement, je consomme moins d'énergie pour me chauffer et je fais des économies sur mes factures d'énergie (gaz ou mazout).



UN BON GESTE POUR LA PLANÈTE

Si mon logement consomme moins d'énergie, cela veut dire également qu'il émet moins de polluants et de gaz à effet de serre (CO₂, particules fines...).

LES INCONVÉNIENTS ?



La rénovation de mon logement va générer une série de travaux. Dans certains cas, les travaux se dérouleront en site occupé, je continuerai à occuper mon logement durant les travaux. Dans d'autres, je devrai libérer mon logement et être relogé (relogement temporaire durant la durée des travaux ou définitif). Les nuisances liées aux chantiers seront vécues différemment par chacun. Pour m'y préparer aux mieux, je trouverai quelques informations complémentaires dans la brochure « Comment me préparer au mieux aux travaux – Un logement rénové pour vivre mieux ».



Suite à la rénovation de mon logement, je devrai éventuellement utiliser de nouveaux appareils et prendre de nouvelles habitudes. Comment faire ? Je trouverai quelques explications dans cette brochure.

?

Pas de panique!

LES NUISANCES LIÉES AUX CHANTIERS SERONT VÉCUES DIFFÉREMMENT PAR CHACUN.

Pour m'y préparer au mieux, **ma Société de Logement de Service Public (SLSP)** m'accompagnera tout le long des travaux (avant, pendant, après) et **m'apportera différentes aides si nécessaire. Si un déménagement est indispensable, ma SLSP l'organisera.** Dans ce cas, je recevrai les coordonnées d'une personne de contact au sein de la SLSP (service social, service technique...).

Je peux également contacter mon **Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP)**. Il est le représentant officiel des locataires auprès de la SLSP.

DES ÉCONOMIES d'énergie



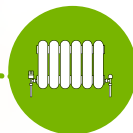
De nouvelles **HABITUDES**
pour **FAIRE DES ÉCONOMIES**



Plus de **CONFORT** et
une **MEILLEURE SANTÉ**



UN EMBELLISSEMENT
du quartier



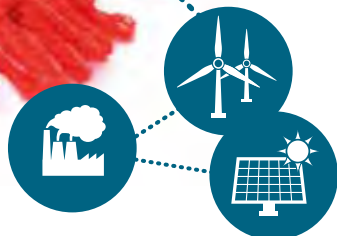
DE NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS



UN IMPACT ÉCOLOGIQUE
positif



UN INVESTISSEMENT DURABLE
(création d'emplois pour les artisans
locaux)



UNE DIMINUTION DE LA
DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE
de la Région wallonne

La Société de Logement de Service Public (SLSP) est MON INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ pour m'accompagner durant toute la durée des travaux en me fournissant les informations nécessaires et en m'apportant l'aide et les conseils utiles.

QUELS SONT LES TRAVAUX QUI VONT ÊTRE EFFECTUÉS DANS MON LOGEMENT ?

Ma société de logement de service public (SLSP) a prévu un certain nombre de travaux. Bien comprendre le fonctionnement des nouveaux équipements de mon logement est la clé pour contrôler mes consommations tout en m'assurant un cadre de vie sain.



TRAVAUX DE SÉCURITÉ - SALUBRITÉ

A l'issue des travaux, les logements rénovés devront être conformes aux normes de salubrité et de sécurité, aux normes portant sur les installations de gaz et électriques, aux normes d'incendie...



L'ISOLATION

Une bonne isolation améliore le confort d'une habitation. Elle permet de supprimer les murs froids et de maintenir facilement une température intérieure agréable.



L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Rôle important : elle empêche les pertes de chaleur vers l'extérieur, limite les courants d'air froids et améliore le confort de mon habitation.

Un logement rénové pour
Vivre mieux



LA VENTILATION

La ventilation assure un renouvellement continu de l'air intérieur de mon logement. Elle permet d'éviter l'humidité et d'évacuer l'air « usé ».



UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRAL PERFORMANT

Le chauffage central assure un confort en terme de chaleur tout en étant très économe.

EFFECTUER DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ – SALUBRITÉ

Avant de procéder à la rénovation « énergétique » de mon logement, il convient de réaliser si nécessaire des travaux de sécurité ou de salubrité pour remettre le bâtiment aux normes actuelles.



LA MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE

- L'électricité est invisible et souvent elle fait peur. Elle peut générer des dangers et des risques (électrocution, incendie...) qui doivent être maîtrisés. L'installation électrique sera remise aux normes si cela s'avère nécessaire afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.



LA PRÉVENTION INCENDIE

- La prévention en matière d'incendie est un enjeu important pour la sécurité de tous. Les bâtiments doivent être accessibles aux services de secours et être équipés de façon à prévenir et à lutter contre les incendies (détecteurs de fumée, alarmes incendie, portes coupe-feu, issues de secours, éclairages de sécurité, système de désenfumage...).



LA GESTION DES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ DUS AU BÂTIMENT



C'est bien connu, humidité et santé ne font pas bon ménage. Une humidité élevée au sein d'une habitation n'est pas seulement une source d'inconfort et de dégâts mais peut également être la cause d'allergies ou d'infections de natures différentes. L'origine de l'humidité peut provenir de problèmes liés au bâtiment (fuite d'eau, infiltration, humidité ascensionnelle, problème à la toiture...). Il convient alors d'y remédier et de faire les travaux nécessaires. Dans certains cas, les problèmes d'humidité sont liés au mode de vie des occupants et plus spécifiquement au manque d'aération du logement. Le placement d'une ventilation (voir page 19) contribue à régler ce problème.



D'AUTRES TRAVAUX POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ENVISAGÉS EN FONCTION DES SITUATIONS DE CHAQUE CHANTIER



AMÉLIORER L'ISOLATION

L'isolation des parois de mon logement est essentielle pour diminuer les va-et-vient de chaleur et de froid entre l'intérieur et l'extérieur. Si une bonne isolation protège du froid en hiver, elle protège également de la chaleur en été en préservant un air plus frais à l'intérieur de mon logement. Une maison bien isolée génère donc des économies de chauffage mais est aussi une source de confort supplémentaire aussi bien en hiver qu'en été !

ISOLER LE TOIT

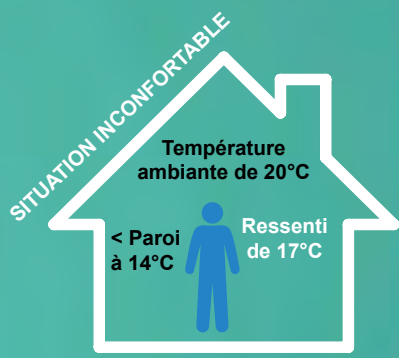
Une toiture mal isolée entraîne la plus grosse perte de chaleur dans une maison. De 25 à 30% de l'énergie s'échappe par le toit. Bien isoler la toiture est une priorité pour augmenter la performance énergétique de mon habitation et ainsi réaliser des économies sur ma facture de chauffage. Il existe différentes techniques et un grand choix de matériaux.

ISOLER LES MURS

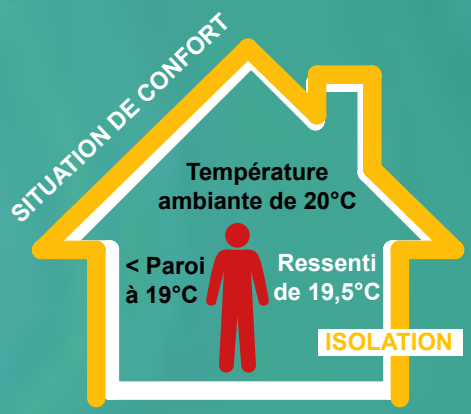
L'isolation est indispensable pour améliorer le confort de mon logement. La perte de chaleur la plus importante après le toit provient des murs. Dans la plupart des cas, l'isolation pourra être réalisée par l'extérieur ou dans la « coulisse » (voir page 15).



A quelle température se sent-on bien chez soi ?



Une paroi à 14°C et un air ambiant à 20°C entraînent une température ressentie de 17°C



Une paroi à 19°C et un air ambiant à 20°C entraînent une température ressentie de 19,5°C



BON À SAVOIR

Un mur mal isolé donne une impression de froid ! Un mur froid « aspire » davantage la chaleur des occupants et augmente ainsi la sensation d'inconfort.

Des travaux pour
Vivre mieux



L'ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

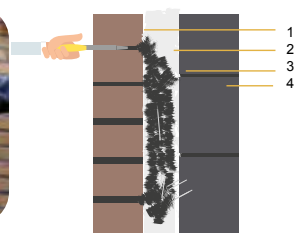
Lors de l'isolation par l'extérieur, l'épaisseur de la couche d'isolant placée nécessite d'adapter les appuis de fenêtres et les débordements de toitures. Cette technique implique aussi de réaliser un nouveau revêtement de façade (brique, crépi, bardage...). Ce type de travaux ne perturbe pas l'intérieur des habitations et occasionne très peu de nuisances. Je peux continuer à y vivre normalement.



1. Mur plein existant
2. Mortier de collage de l'isolant
3. Panneau d'isolation
4. Armature synthétique ou métallique + sous-couche de l'enduit
5. Enduit de finition

ISOLATION PAR LA COULISSE (murs creux)

Certains bâtiments présentent un mur creux. Il s'agit d'un « double mur » composé du mur porteur et du mur extérieur qui sont séparés par un espace vide appelé « coulisse ». La coulisse peut facilement être remplie par un isolant sous forme de mousse gélifiante ou de petites billes de polystyrène expansé. A l'aide d'un pistolet, l'isolant est injecté au travers de petits trous dans le mur extérieur.



1. Brique de parement
2. Pistolet qui injecte l'isolant
3. Isolant injecté dans la coulisse
4. Mur porteur

REEMPLACER LES CHÂSSIS

Remplacer les anciens châssis par des châssis performants est aussi un bon moyen d'améliorer le confort de mon logement et de diminuer les pertes énergétiques. A moins qu'il soit prévu d'équiper mon logement d'un système de ventilation double flux (voir page n°21), des grilles de ventilation seront prévues dans les nouveaux châssis.



BON À SAVOIR

Pourquoi une grille de ventilation ?

L'humidité contenue dans l'air se condense facilement sur des anciens vitrages peu isolants et donc froids en hiver. Le vitrage peut être ainsi couvert de buée voire même de gouttes d'eau. J'ai alors le réflexe d'ouvrir la fenêtre pour laisser s'échapper cette humidité. Avec de nouveaux châssis isolants, l'eau ne se condense plus comme avant sur la fenêtre. Je ne réalise pas la présence d'humidité et je peux donc perdre le réflexe d'aérer. L'humidité va alors se condenser sur une autre zone froide (mur, plafond...). C'est seulement lorsque des moisissures apparaissent sur les murs ou les plafonds que je prends conscience du problème. Si mes nouveaux châssis sont équipés de grilles de ventilation, je les laisse donc ouvertes et je ne les bouche pas. Elles garantissent la **ventilation minimale** de mon logement par la circulation d'air renouvelé dans mon habitation.



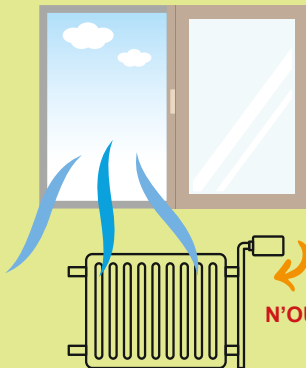
VENTILER ET AÉRER NE REFROIDIT PAS MON LOGEMENT

En fermant les grilles de ventilation, je risque non seulement de provoquer l'apparition de moisissures dans mon logement mais également d'augmenter mes factures de chauffage. **En effet, l'air humide est plus difficile à chauffer que l'air sec.**

Si mon logement n'est pas équipé de système de ventilation (voir page n°19), la ventilation assurée par les grilles de ventilation de mes châssis n'est pas suffisante pour renouveler entièrement l'air intérieur de mon logement. Pour garantir un air sain dans mon logement, je continue donc à aérer 2x15 minutes par jour en ouvrant largement les fenêtres et/ou les portes, afin de bien faire circuler l'air. L'air de la pièce devenu sec se chauffera plus facilement et les murs n'auront ainsi pas le temps de refroidir. Je n'oublie pas d'éteindre le chauffage lorsque j'aère par souci d'économie.

AÉREZ EN OUVRANT LES FENÊTRES

(1/4 d'heure matin et soir)



**N'oubliez pas d'éteindre
les radiateurs**

Aérer = renouveler brièvement et entièrement l'air de mon logement (2x15min/jour).

Ventiler = renouveler en continu l'air de mon logement (jour et nuit) à l'aide des grilles de ventilation et/ou d'une ventilation mécanique (voir page n°19).

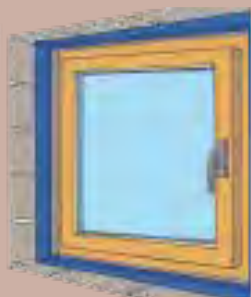
?

Pas de panique !

Je recevrai des explications avant, pendant et après les travaux et pourrai poser toutes mes questions. Je me renseigne auprès de ma société de logement ou du chef de chantier.

STOP AUX FUTITES D'AIR !!! AMÉLIORER L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

©Vincent Albert



Beaucoup de bâtiments perdent jusqu'à 25% de leur chaleur par diverses fentes qui provoquent en continu de petits courants d'air et des pertes de chaleur. La pose de nouveaux châssis et d'une nouvelle isolation sont des éléments qui vont contribuer à renforcer l'étanchéité à l'air du bâtiment. L'étanchéité à l'air de mon logement peut également être renforcée par la pose d'une membrane spécifique.

L'étanchéité à l'air entre le châssis et la maçonnerie peut être renforcée par la pose en continu d'une membrane spécifique.

Une bonne étanchéité limite autant que possible les fuites par lesquelles le courant d'air rentre dans l'habitation et contribuera donc grandement au confort. C'est la même chose pour moi, même si je porte un bon pull, il vaut mieux que je ferme ma veste en hiver si je souhaite avoir chaud.



Après la réalisation d'une isolation par l'extérieur, je ne peux plus faire de trous dans les murs de façades. Pourquoi ? Je pourrais abîmer l'isolant et l'étanchéité à l'air de mon logement.



INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION POURQUOI ?



©Vincent Albert

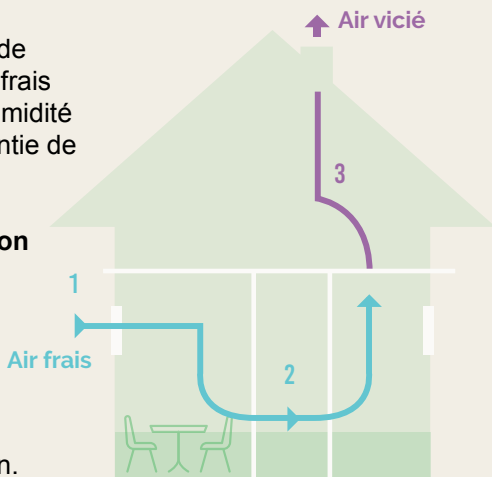
Une famille de 4 personnes dégage jusqu'à 10 litres de vapeur d'eau par jour par le simple fait de respirer, de cuisiner, de nettoyer son logement et de prendre des douches. Toute cette vapeur d'eau doit pouvoir sortir de la pièce. Si pas, elle va se condenser sur les zones les plus froides risquant de provoquer des problèmes d'humidité et de moisissure qui peuvent entraîner des maladies respiratoires (asthme, allergies...) ! Une bonne ventilation permet d'évacuer la pollution intérieure (humidité, CO₂, substances chimiques dégagées par des meubles, des peintures...) et de maintenir une bonne qualité d'air intérieur.

Comment ?

Un système de ventilation efficace permet de remplacer l'air intérieur "pollué" par de l'air frais extérieur. De cette manière, le surplus d'humidité contenu dans l'air est éliminé et j'ai la garantie de respirer un air sain.

Il existe différents systèmes de ventilation mais tous suivent la même logique :

1. **Apport** de l'air frais via des pièces sèches (chambre à coucher, salon).
2. **Déplacement** ensuite de l'air vers les pièces humides (cuisine, salle de bains).
3. **Evacuation** par le système de ventilation.



Guide pratique « Rénover votre logement
avec Walloreno »



BON À SAVOIR

L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur

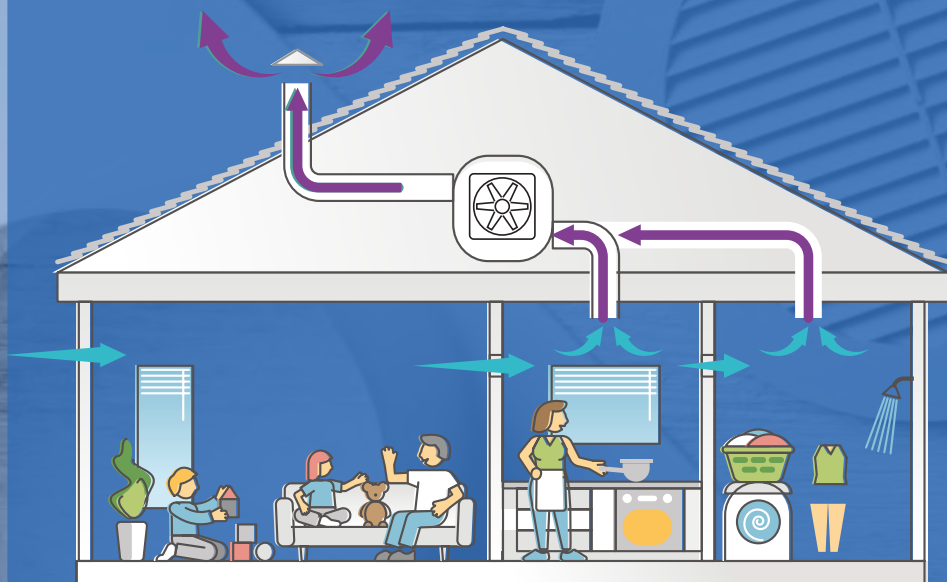
Faire la cuisine génère beaucoup de vapeur d'eau. Utiliser des produits d'entretien pour faire le ménage dégage des parfums d'ambiance tout comme lors de l'utilisation d'encens. Les meubles fabriqués avec des panneaux de bois reconstitués libèrent également dans l'air des substances chimiques comme c'est le cas aussi pour certains vernis, peintures... Ces polluants « dans l'air » représentent des risques pour ma santé.

LES VENTILATIONS MÉCANIQUES CONTRÔLÉES (VMC)

Mon logement sera probablement équipé d'une VMC. C'est un système qui assure le renouvellement de l'air à l'intérieur de mon logement de manière contrôlée.

LA VMC SIMPLE FLUX

La VMC simple flux est composée d'un ventilateur installé habituellement au niveau de la toiture ou dans un faux-plafond. Le ventilateur aspire l'air par des conduits situés dans les pièces humides (cuisine, salle de bain et WC). L'air humide ou chargé d'odeurs est ainsi évacué vers l'extérieur. L'air neuf entre dans le logement à travers des ouvertures sur l'extérieur (ex : grilles de ventilation au niveau des châssis du salon).

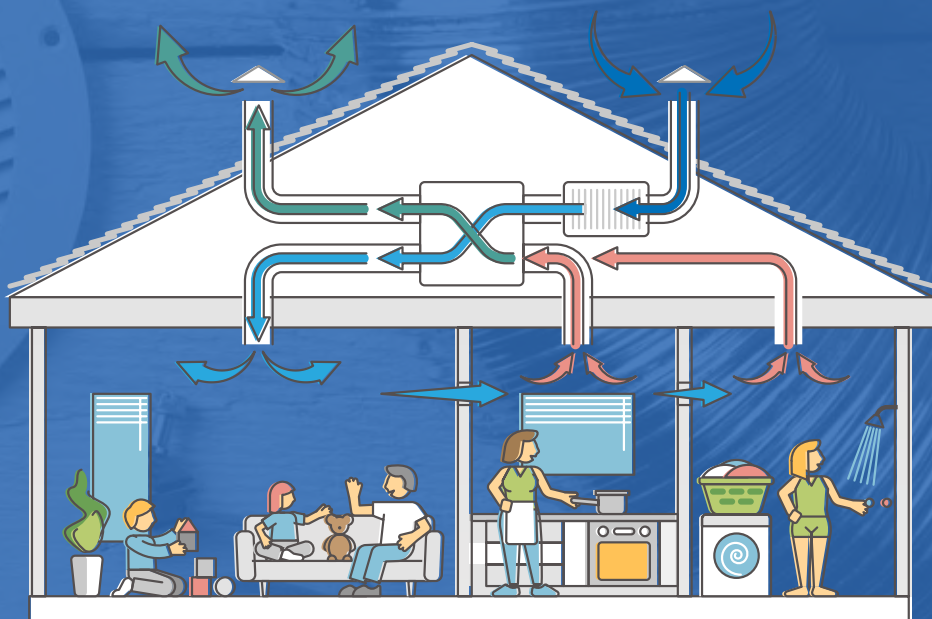


Principe et fonctionnement d'une VMC simple flux

LA VMC DOUBLE FLUX

La VMC double flux est plus performante que la VMC simple flux. L'évacuation de l'air intérieur « usé » mais aussi l'apport d'air « neuf » extérieur sont assurés par un réseau de conduites à travers l'habitation.

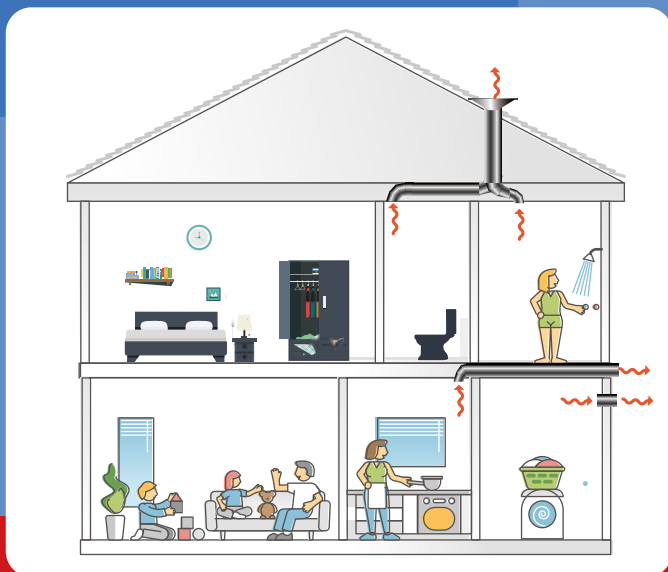
Pour renouveler l'air ambiant de mon logement, de l'air neuf est aspiré de l'extérieur par une ouverture en façade ou sur le toit. Avant d'être diffusé dans mon logement, cet air frais passe par un **échangeur thermique**. Celui-ci réchauffe l'air entrant en récupérant la chaleur de l'air intérieur « usé » qui est évacué. Ainsi mon logement n'est pas refroidi. C'est donc une solution idéale pour assurer un réel confort supplémentaire sans perte de chaleur. La VMC double flux est également équipée de filtres qui assurent une meilleure qualité de l'air entrant.



Principe et fonctionnement d'une VMC double flux

LES EXTRACTEURS D'AIR

Lors d'une rénovation de logement, il s'avère parfois impossible d'installer une VMC qui demande en effet un espace suffisant pour l'installation du bloc moteur et des différentes gaines. Il est toujours possible d'installer de simples extracteurs qui forcent le renouvellement de l'air d'une pièce sans être connectés à l'ensemble du système. En revanche, ce mode de ventilation ne peut pas toujours assumer seul le renouvellement intégral de l'air dans un logement.



ATTENTION... SI JE NE NETTOIE PAS MES GRILLES DE VENTILATION...

- Les poussières risquent de s'accumuler, d'encrasser mon système d'aération et d'accélérer son vieillissement.
- Mon appareil risque également de surchauffer et les bouches obstruées d'être plus bruyantes.
- Si l'air circule moins bien, l'humidité et les moisissures réapparaîtront. L'air redeviendra donc pollué avec des conséquences négatives pour ma santé.
- Ma facture de chauffage augmentera en flèche !



BON À SAVOIR

Si mon logement est équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) :

La ventilation de mon logement se fait en continu.

IMPORTANT :

Je ne dois pas arrêter la VMC même si je ne suis pas présent.

Pas d'inquiétude pour mes factures d'énergie. Ce que je dépense en électricité pour le moteur de la VMC, je le récupère amplement en économie de chauffage.

Je ne bouche pas les grilles de ventilation. Je ne mets rien devant qui empêcherait l'air de passer à travers. Je les nettoie une fois par an en me servant par exemple d'un aspirateur pour enlever un maximum de poussières ou je suis les indications communiquées par ma SLSP.



Pas de panique !

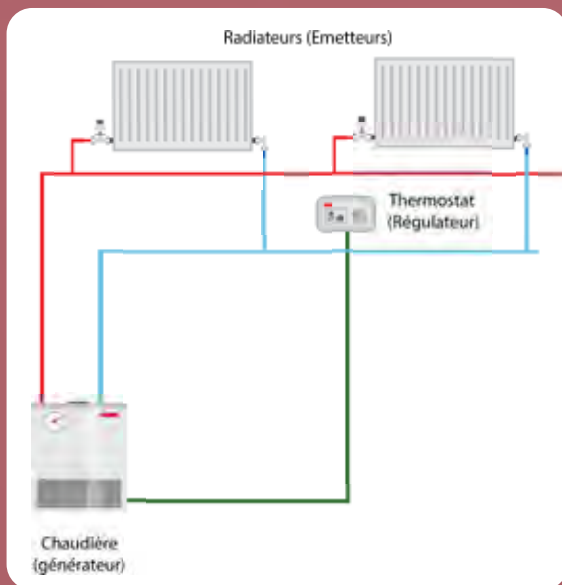
La société m'informe sur l'utilisation des nouveaux équipements. A tout moment, je peux solliciter aussi ma société de logement pour obtenir des explications simples sur l'utilisation des nouveaux appareils !!!

INSTALLER UN CHAUFFAGE CENTRAL PERFORMANT

Le chauffage central est un mode de chauffage très économique avec lequel je peux chauffer et régler facilement la température de chaque pièce de mon logement. Les immeubles à appartements sont généralement équipés d'un chauffage collectif qui est géré grâce à une seule chaufferie pour l'ensemble des logements. Ce système permet d'éviter l'encombrement d'une chaudière dans les logements mais aussi de partager les frais d'entretien. Pour une juste répartition des charges locatives relatives au chauffage, chaque logement est alors équipé d'appareils permettant de mesurer le volume d'énergie consommé (ex : calorimètres sur les radiateurs, compteurs de passage).

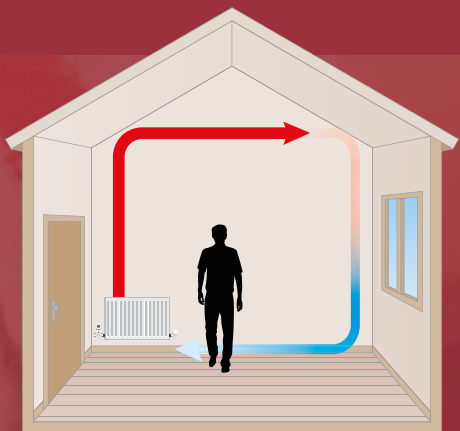
FONCTIONNEMENT

Le plus fréquemment, une chaudière au gaz ou au mazout chauffe de l'eau qui est envoyée à travers des tuyauteries aux radiateurs. Dans les radiateurs, l'eau restitue sa chaleur pour chauffer les pièces. Elle repart refroidie vers la chaudière pour y être à nouveau réchauffée. Le circuit de chauffage est donc un circuit « fermé » : c'est toujours la même eau qui tourne en boucle dans le circuit. L'installation est pilotée habituellement par un thermostat d'ambiance.



LES RADIATEURS

Ce sont les radiateurs qui diffusent la chaleur à l'intérieur de mon habitation. Pour ce faire, l'air de la pièce va circuler tout autour d'eux. En effet, l'air chaud est plus léger que l'air froid. En passant par le radiateur, l'air va se réchauffer et va monter vers le plafond. Ensuite, en se refroidissant, l'air va redescendre vers le sol.



Il est donc important de garantir cette circulation d'air autour des radiateurs. Des radiateurs encombrés sont source d'inconfort et de surconsommation d'énergie.



COMMENT UTILISER VOTRE CHAUFFAGE CENTRAL ?

Le thermostat d'ambiance et les vannes thermostatiques sont les **2 instruments** qui vont me permettre de régler au mieux mon chauffage pour fournir la bonne température où il faut et quand il faut.

LE THERMOSTAT D'AMBIANCE

Sur le thermostat d'ambiance, je règle la température souhaitée. Il est situé habituellement dans la pièce de vie (à l'abri de la chaleur et des courants d'air). Il commande directement l'installation qui se met en route dès que la température demandée n'est pas atteinte.

Deux types de thermostat :
Simple ou Programmable



BON À SAVOIR
UN THERMOSTAT BIEN RÉGLÉ = CONFORT + ECONOMIES

LE THERMOSTAT D'AMBIANCE SIMPLE



Permet de choisir une température qui sera maintenue de manière constante dans mon logement. Je règle par exemple la température sur :

- 20 à 22°C quand je suis dans mon logement
- 16 à 18 °C la nuit
- 12 à 15°C quand je m'absente



LE THERMOSTAT D'AMBIANCE PROGRAMMABLE

Permet de programmer la température en fonction de mes besoins en chaleur lors des différents moments de la journée. Il permet par exemple de diminuer automatiquement la température la nuit (ex : de 22h00 à 7h00) ou lors d'absences répétées (ex : travail en semaine de 8h30 à 17h30). Avec un thermostat programmable, si je trouve qu'il ne fait pas assez chaud le matin, j'avance les plages horaires programmées pour faire démarrer le chauffage plus tôt (ex : 6h30) avant d'augmenter la température programmée.

LES VANNES THERMOSTATIQUES

A quoi ça sert ?

A régler la température des autres pièces que celle où est placé le thermostat d'ambiance.

Comment ça fonctionne ?

- La vanne thermostatique permet de sélectionner plusieurs positions. Elles peuvent aller de 1 à 5. Chaque position correspond à un niveau de température souhaité pour la pièce (1 étant le plus froid et 5 le plus chaud).
- La vanne thermostatique capte la température de la pièce. Selon la position de la vanne, elle agit comme un robinet qui s'ouvre et se ferme automatiquement pour ajuster le débit d'eau chaude qui rentre dans le radiateur. La chaleur que diffuse le radiateur est ainsi en permanence adaptée pour maintenir le niveau de température souhaité dans la pièce.

Des travaux pour
Vivre mieux

A quelle température correspond chaque position ?

Chaque pièce a sa température de confort

Position de la vanne thermostatique	Niveau de température approximatif	Pour quelle pièce ?
*	7°C	Position hors gel
1 et 2	16 à 18°C	Couloir, chambre
3	20°C	Cuisine, salle à manger, salon
4	22 °C	Salle de bain
5	Max : 24 à 25°C	Pièce où se trouve le thermostat d'ambiance (Ouverture complète)



Pas de panique !

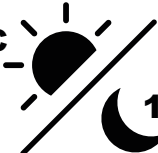

La société m'informe sur l'utilisation des nouveaux équipements. A tout moment, je peux solliciter ma société de logement pour obtenir des explications simples sur l'utilisation des nouveaux appareils !!!

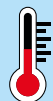
Chaque pièce a sa température de confort



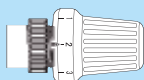
THERMOSTAT



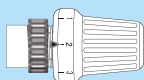
21°C  18°C 



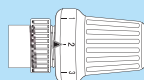
**SALON ET
SALLE A MANGER
de 18°C A 21°C**



+ 7°C



1 16°C



2 18°C



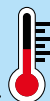
 **CHAMBRE 18°C**

 **CHAMBRE 18°C**

 **SALLE DE BAIN de 20°C à 22°C**

2

3-4



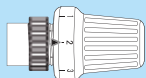
CUISINE 20°C

5

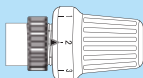
3



3 20°C



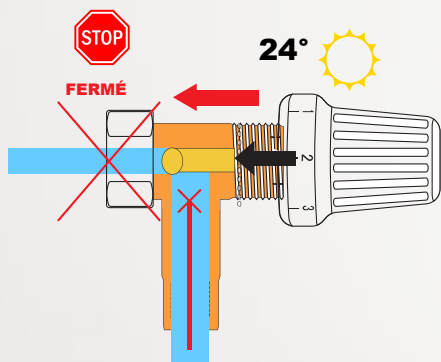
4 22°C



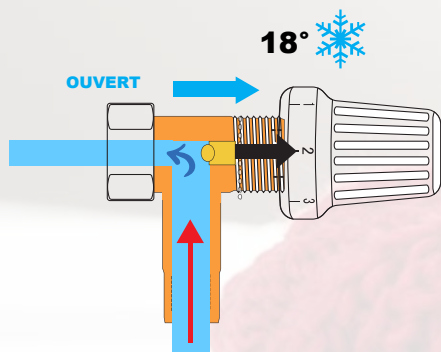
5 Zone thermostat

BON À SAVOIR

Une vanne thermostatique, c'est **AUTOMATIQUE !!!**



La température de la pièce augmente, le passage de l'eau est baissé.



La température de la pièce baisse, le passage de l'eau est augmenté.

S'il y a du soleil, si le four chauffe... la vanne va « sentir » la chaleur et va réagir en se fermant. La température dans la pièce ne change pas et les risques de surchauffe sont ainsi évités, ce qui permet aussi de générer des économies.

Au contraire, quand la température intérieure de mon habitation se refroidit, la vanne va sentir le froid et va réagir en s'ouvrant pour alimenter davantage le radiateur en eau chaude. Ainsi la température de la pièce ne change pas. Je ne ressens donc pas le froid. Attention lorsque j'aère mon logement, je n'oublie pas de fermer la vanne thermostatique du radiateur ou d'éteindre le chauffage via le thermostat d'ambiance par souci d'économie... Si je ne le fais pas, la vanne va réagir au froid. Mon radiateur va chauffer et toute cette chaleur s'échappera par la fenêtre.



Pour économiser l'énergie

combiner le thermostat d'ambiance et
les vannes thermostatiques



Si je suis absent et que je souhaite diminuer la température, je baisse le thermostat d'ambiance...
INUTILE DE TOUCHER AUX VANNES. C'est lui qui pilote toute l'installation.

Il n'est pas toujours nécessaire d'équiper de vannes thermostatiques les radiateurs de la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance. En effet, les radiateurs de cette pièce sont directement pilotés par le thermostat. Si les radiateurs de cette pièce sont équipés de vannes thermostatiques, j'ouvre les vannes sur 5 afin de ne pas fausser les températures captées par le thermostat.



Pour les radiateurs des autres pièces, j'évite d'ouvrir les vannes thermostatiques au maximum pour éviter les risques de surchauffe et faire des économies. Attention : je ne chauffe pas une pièce plus rapidement en ouvrant les vannes au maximum. Je la chauffe uniquement à un niveau de température plus élevé (5 = 24°C).



Je ne mets rien sur le thermostat d'ambiance et les vannes thermostatiques (ex : un rideau épais, un meuble...). Cela pourrait influencer les températures captées et dérégler le chauffage.



En hiver, je n'éteins jamais complètement le chauffage. Je ne descends pas sous 12°C. Je laisse au minimum les vannes sur 1 ou sur le symbole flocon de neige (antigel).

POURQUOI ?

L'eau risque de geler dans les canalisations.



En été, pour éteindre le chauffage, je diminue le thermostat d'ambiance ou je mets en mode "été". Je positionne toutes les vannes thermostatiques sur 5 pour éviter leur entartage et leur blocage.

ENTRETIEN ET SIGNAUX D'ALERTE

Comme pour une voiture, l'entretien des installations techniques de mon logement est essentiel.

- Je suis les instructions reprises dans cette brochure ainsi que les éventuels conseils d'utilisation remis par ma société.
- Je m'informe auprès de ma société de logement pour savoir si elle organise les entretiens périodiques de la chaudière et de la VMC. Dans ce cas, le moment venu, ma société me contactera pour convenir de la date à laquelle l'entretien sera effectué. Ce jour-là, je prévois de laisser l'accès libre pour l'équipe de maintenance. Si ma société de logement n'organise pas les entretiens, je prévois, moi-même, de faire effectuer ces entretiens par un professionnel agréé. Dans les deux cas, les frais de ces entretiens sont à ma charge.



BON À SAVOIR

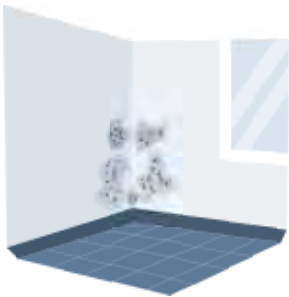
- Une chaudière mal entretenue présente un risque d'intoxication au monoxyde de carbone. L'entretien régulier de la chaudière réduit aussi de 8 à 12 % la quantité de combustible consommée et a donc un impact sur ma facture d'énergie.
- De même, l'entretien de la VMC contribue directement à la qualité de l'air de mon logement et a également un impact sur ma facture d'énergie.



ATTENTION !

En cas de panne ou d'anomalie de fonctionnement, je préviens immédiatement la société de logement. Je reste attentif à ces signaux d'alerte :

- Une fuite au niveau de l'étanchéité, un petit courant d'air provenant de l'extérieur
- Des consommations d'énergie anormalement élevées
- Des consommations d'eau trop élevées
- Des traces d'humidité, de moisissure
- Un message d'erreur sur les appareils
- Un bruit anormal au niveau des équipements



Pas de panique !

Ma société est à mon écoute. À tout moment, je peux la solliciter en cas d'anomalie.

BESOIN D'AIDE ?

Où m'informer ?

JE ME RENSEIGNE AUPRÈS DE MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT !

Suite aux travaux de rénovation, j'ai besoin d'explications, d'un conseil, d'une info... ou je me pose des questions :

- Comment utiliser mes nouveaux équipements ?
- Comment diminuer mes factures d'énergie ?
- Que faire en cas de souci ou si je constate qu'un appareil est défectueux ?



BON À SAVOIR : PAS DE PANIQUE JE NE SUIS PAS SEUL !

**JE PEUX CONTACTER PLUSIEURS PERSONNES AU SEIN DE
MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



MA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT PROPOSE :

- Une communication et une information relatives aux travaux qui vont être réalisés via des courriers, des séances d'informations, le site internet, un bulletin d'informations, des permanences sur site ou au bureau...
- Des visites avant et après travaux... je pourrai recevoir des informations et poser toutes les questions utiles.
- Des accompagnements individuels et/ou collectifs sur l'utilisation des nouveaux équipements.
- Un suivi énergétique.
- Un accompagnement en fonction des mes besoins.
- Autres ou précisions.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES PARTENAIRES AUSSI PEUVENT M'AIDER

Je contacte le CCLP :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je contacte les habitants-relais, les associations du quartier qui ont déjà vécu des travaux de rénovation et qui pourront me soutenir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plus d'informations !

Pour me préparer au mieux aux travaux dans mon logement et m'informer sur les trucs et astuces pour économiser l'énergie, des brochures sont à ma disposition au sein de ma société : « Mon logement et Moi », « 101 idées futées pour faire des économies d'énergie » , « Les guides pratiques de la Région wallonne : Rénover pour consommer moins d'énergie », « Comment me préparer au mieux aux travaux » ...



Liens utiles

www.swl.be

Société Wallonne du Logement : principal opérateur du logement public en Wallonie.

www.awcclp.be

Association Wallonne des Comités Consultatifs de Locataires et Propriétaires.

www.energie.wallonie.be

Les Guichet Énergie Wallonie : ce sont 16 espaces répartis dans toute la Wallonie où les citoyens peuvent obtenir des conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits liés à l'énergie au sein de leur habitat ainsi que des informations sur la réglementation et sur les aides disponibles en matière d'énergie.

www.energieinfowallonie.be

Énergie Info Wallonie est un service de soutien aux consommateurs wallons d'énergie.

PRÈS DE CHEZ MOI

Le CPAS de ma commune

Mes factures d'énergie augmentent ? Comment les réduire ? Le service énergie/Tuteur Energie peut me donner des conseils et éventuellement me proposer un accompagnement personnalisé.

La Régie de Quartier de ma commune

Si ma commune possède une Régie de Quartier, celle-ci organise probablement des animations avec l'implication des habitants afin d'échanger et d'expérimenter différents leviers pour maîtriser ses consommations énergétiques.

Votre contact régional

D'une manière générale, la SWL organise, au service des candidats-locataires et locataires, des permanences. Ces permanences sont accessibles les lundis et jeudis de 9 heures à 12 heures. www.swl.be.



Des travaux pour
Vivre mieux

Un merci tout particulier à tous les participants qui se sont activement impliqués dans l'élaboration de cet outil.